

cndp

Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

Projet d'un parc pilote d'éoliennes
flottantes dans le golfe du Lion
Concertation préalable

27 JUIN – 27 SEPTEMBRE 2017

Claude Brévan
Désignée par la Commission nationale
du débat public

Le 25 octobre 2017

Bilan du garant

Projet d'un parc pilote d'éoliennes flottantes dans le Golfe du Lion

27 JUIN – 27 SEPTEMBRE 2017

SOMMAIRE

Introduction.....	3
La préparation de la concertation et son déroulement.....	4
Les principaux points abordés et les enseignements du débat.....	7
Les réactions au principe même du projet.....	7
Des interrogations sur le projet d'un parc éolien pilote au large de Leucate et du Barcarès	8
CONCLUSION.....	14

INTRODUCTION

Le 22 mars 2017, le maître d'ouvrage du projet « Les Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion » (EFGL) et Réseau de Transport d'Électricité (RTE) ont saisi conjointement et de façon volontaire la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) d'un projet de réalisation d'un parc pilote de quatre éoliennes flottantes dans le golfe du Lion.

Le 5 avril 2017, la Commission Nationale du Débat Public ayant pris connaissance du dossier annexé à la saisine, a considéré que le projet avait un intérêt national en raison de sa contribution au développement d'énergies renouvelables et que, résultant d'un appel à projets ayant arrêté 4 lauréats en novembre 2016 sur les quatre zones retenues dans l'appel à projets, il n'y avait plus lieu à débattre de son opportunité. Elle a par ailleurs considéré qu'une concertation avec les acteurs locaux ayant été engagée depuis le premier trimestre 2015 pour la définition des dites zones, il n'était pas nécessaire d'organiser un débat public. Elle a demandé aux maîtres d'ouvrage d'organiser une concertation préalable dont elle validerait les modalités. Lors de cette même séance, elle a désigné Mme Claude BREVAN comme garante de cette concertation.

Le projet de la société « les Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion » associant ENGIE, EDPR, la Caisse des Dépôts et Consignations et leurs partenaires industriels, Eiffage, Principle Power et General Electric a été retenu en novembre 2016 par l'Etat à la suite de l'appel à projets lancé par l'ADEME visant à tester, en situation réelle, diverses technologies concernant des éoliennes flottantes permettant de s'affranchir de la contrainte liée à la profondeur des fonds marins et d'optimiser la ressource éolienne.

La France ayant l'ambition de devenir le leader mondial de l'éolien flottant, il est apparu à l'Etat nécessaire de tester ces technologies dans des projets pilotes dont la puissance installée a été limitée à 24MW pour chacun des quatre parcs retenus dans l'appel à projets. Cette phase test en vraie grandeur et en conditions réelles et représentatives est destinée à vérifier la fiabilité des technologies proposées, leurs performances en termes de production énergétique, leur viabilité économique ainsi qu'à pouvoir disposer d'une première approche des impacts sur les milieux naturels marins.

Parmi les quatre projets présentant des technologies différentes retenus à l'issue de cet appel à projets, deux se situent en Région Occitanie, respectivement au large de Gruissan et au large des communes de Leucate et du Barcarès. C'est la concertation préalable concernant ce dernier projet qui fait l'objet du présent compte rendu.

Le projet porte sur une ferme pilote de 4 éoliennes flottantes d'une puissance de 6MW chacune dont la première serait installée à 16 km de la côte. L'axe des turbines est à 100m au-dessus du niveau de la mer et les pales d'une dimension de 75m donnent une envergure de déploiement de 150m. La hauteur totale (mât + pale) est de 175m. Chaque éolienne est associée à un flotteur semi-submersible constitué de trois colonnes formant un triangle de 70m de côté. Une des colonnes reçoit la turbine. Les trois colonnes assurent la stabilité d'ensemble par le biais de ballasts qui répartissent l'eau entre elles. Chaque colonne est ancrée dans le sol marin de façon indépendante par des lignes d'ancrage non tendues d'une longueur de 300 à 500m.

Le raccordement au réseau électrique sera assuré pour sa partie marine, par un seul câble sous-marin à 63 000 volts, posé dans une tranchée creusée dans le sous-sol marin, lui assurant ainsi une protection. L'atterrage qui assure la liaison entre câble sous-marin et câble terrestre sera réalisé dans un ouvrage en béton enterré en retrait de la plage. Pour sa partie terrestre, la liaison sera constituée de trois câbles unipolaires distincts déroulés dans des fourreaux plastiques (PVC ou PEHD) posés sous chaussée dans une tranchée d'environ 1,20m de profondeur. Cette liaison aboutirait au poste électrique de Salanque sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque. Le raccordement au poste électrique ne nécessitera pas d'extension foncière de ce dernier et consistera en un simple ajout d'un compartiment au poste sous enveloppe métallique en bâtiment déjà existant.

Le port de Port-La Nouvelle accueillera l'assemblage des éoliennes et leur installation sur les flotteurs, l'ensemble étant tracté au large complètement assemblé.

LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION ET SON DÉROULEMENT

Le projet d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion a fait l'objet d'une longue préparation avec les acteurs locaux et régionaux. Les premiers contacts avec les administrations régionales et les collectivités territoriales ont été engagés dès le milieu de l'année 2014. Outre leur participation à de nombreux colloques et manifestations régionales, qui relèvent davantage de la sensibilisation que de la concertation, les maîtres d'ouvrage ont au cours des deux dernières années multiplié les contacts bilatéraux avec les institutions, les administrations, les universités, les collectivités et les milieux économiques et professionnels avant le démarrage de la concertation préalable ouverte au public. Certains acteurs ont été étroitement associés à la définition précise du projet et en particulier les pêcheurs représentés par le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins rencontré dix-huit fois¹ selon le maître d'ouvrage. Le Parc naturel marin du golfe du Lion, au sein duquel se situe le futur parc éolien, a également été rencontré à huit reprises et a d'ailleurs mis en place un groupe de travail spécifiquement dédié à l'éolien en mer auquel le maître d'ouvrage a participé. Les élus locaux et en particulier les maires de Leucate et du Barcarès ont également été rencontrés en réunions spécifiques cinq fois pendant la même période et lors de manifestations locales. Ces concertations ont permis de préciser par approches successives le site d'installation des éoliennes à l'intérieur de l'enveloppe de 150km² qui avait été définie comme zone propice pour l'appel à projets de l'ADEME.

Les maîtres d'ouvrage ont mis en place peu avant le début de la concertation préalable un « Comité de liaison » rassemblant l'ensemble des acteurs concernés en raison de leurs responsabilités : élus locaux, départementaux et régionaux, responsables du Parc naturel marin et du Parc naturel de la Narbonnaise, associations de protection de l'environnement, milieux économiques et représentants des administrations concernées par le projet. Une réunion de lancement de ce Comité s'est tenue le 20 juin 2017 à la mairie du Barcarès au cours de laquelle a été exposé le projet tel qu'il allait être soumis à la concertation avec le public et où chaque participant a pu exprimer l'état de ses positions sur le dossier et ses attentes sur les étapes à venir dans la mise au point et le suivi du projet. Ce Comité de liaison a été présenté comme un lieu d'information et d'échanges destiné à perdurer y compris pendant la phase d'exploitation du parc éolien.

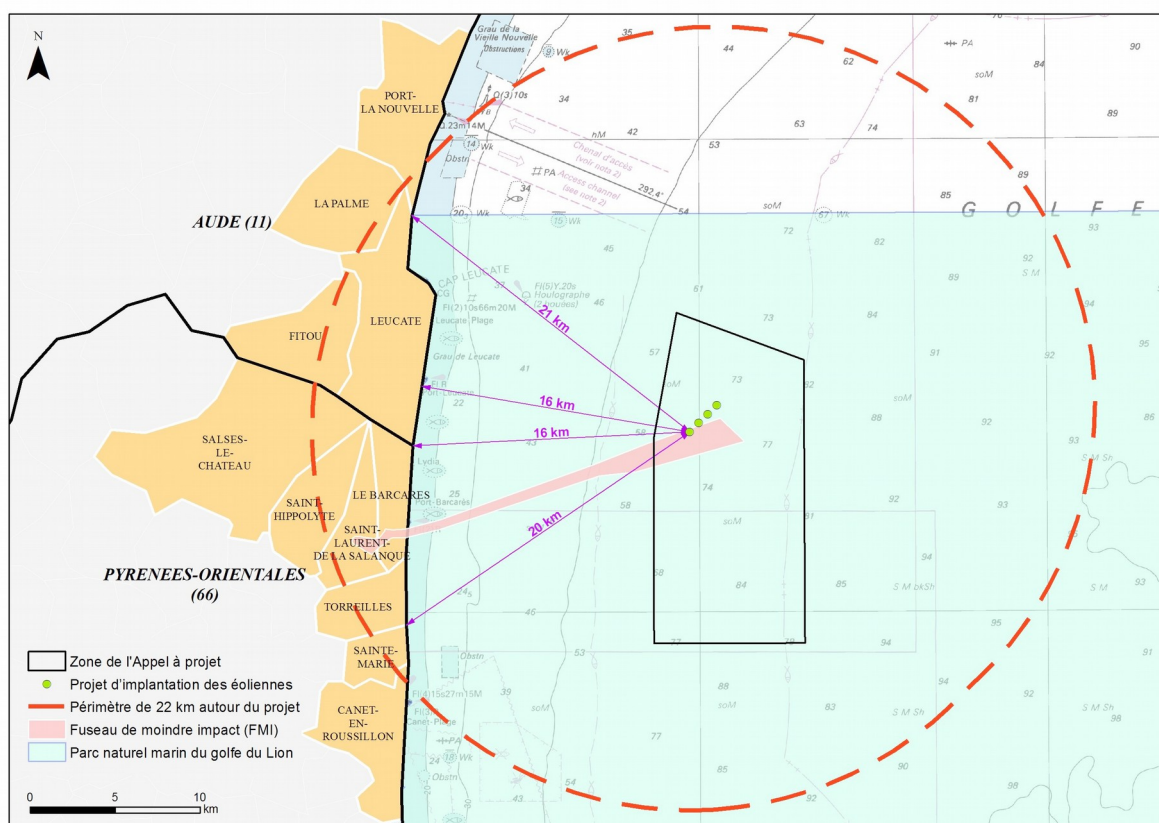
La concertation concernant le raccordement au réseau de transport d'électricité assuré par RTE avait été engagée dès décembre 2016 sous l'égide du préfet coordonnateur des Pyrénées Orientales en application de la circulaire du 9 septembre 2002 dite « circulaire Fontaine » et avait abouti à la validation d'un fuseau de moindre impact qui figure sur les documents soumis à la concertation préalable.

Les modalités de la concertation préalable avaient été déjà très largement définies avant la désignation de la garante, les maîtres d'ouvrage souhaitant aller vite en raison des contraintes de délais de réalisation inclus dans l'appel à projets (cible de mise en service en 2020). Ils souhaitaient par ailleurs conduire cette concertation en partie pendant la période estivale afin de pouvoir toucher les résidents secondaires et les touristes. Les deux communes de Leucate et du Barcarès voient en effet leurs populations presque décuplées pendant les mois d'été et il était essentiel de recueillir leurs avis en raison de l'importance de l'enjeu représenté par les loisirs balnéaires et maritimes. Les dispositifs de concertation prévus par les maîtres d'ouvrage sont apparus comme étant adaptés à la dimension et aux enjeux du projet et la Commission Nationale du Débat Public les a validés lors de sa séance du 7 juin 2017. La concertation s'est déroulée sur trois mois, du 27 juin au 27 septembre 2017, durée maximum prévue par les textes.

Une large campagne d'information sur la concertation a été engagée dès le milieu du mois de juin. Elle a été annoncée par voie d'affichage deux semaines avant la première réunion dans 10 communes susceptibles d'être concernées par le projet : Port-La Nouvelle, La Palme, Fitou, Salses-le-Château, Leucate, Le Barcarès, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Torreilles, Sainte-Marie-la-Mer, Canet-en-Roussillon. Cet affichage s'est prolongé jusqu'au dernier jour de la période de concertation préalable. Cette campagne a été très bien relayée par les deux communes les plus concernées dans leurs journaux municipaux et par la presse locale et régionale. Des tracts ont été distribués dans les communes les plus concernées, Leucate et Le Barcarès.

¹ Les éléments concernant la période ayant précédé la mission de la garante ont été fournis par les maîtres d'ouvrage.

La maîtrise d'ouvrage s'est attachée à toucher et intéresser le maximum de public à la démarche de concertation qui allait s'engager en ayant recours à des moyens de diffusion de l'information ludiques et originaux. C'est ainsi que des petits triporteurs distribuaient des petits moulins à vent sur les marchés locaux en même temps que des flyers annonçant les réunions et les permanences et présentant sommairement le projet. Au total 2000 flyers ont été distribués pour annoncer les deux premières réunions, 1000 pour la dernière et 1700 dossiers des maîtres d'ouvrage ont été mis à disposition du public en mairie, sur des lieux d'exposition à l'Office du tourisme au Lydia au Barcarès et à l'espace culturel Henry de Monfreid à Port-Leucate.



Un site internet dédié a été ouvert dès le début du mois de juin et le dossier de concertation des maîtres d'ouvrage a été mis en ligne le 12 de ce même mois. Les réseaux sociaux ont été activés avec l'ouverture d'un compte Facebook et d'un compte Twitter le 5 juin.

Durant toute la concertation, des points d'information avec des panneaux exposant le projet et montrant les premières simulations visuelles ont été installés dans l'espace Henry de Monfreid à Port-Leucate et dans le site très emblématique du Lydia au Barcarès accueillant pour l'été l'office de tourisme de la commune. Ce dernier lieu étant fermé en septembre, ce point d'information a été déplacé en mairie du Barcarès sur ce mois. Quatre permanences de deux heures dans chacune des deux communes ont été tenues pendant l'été. Les personnes qui s'y sont rendues ont pu être reçues par les maîtres d'ouvrage présents pour répondre aux questions. Un registre était mis à disposition du public en permanence pour consigner des avis ou des questions.

En dépit de ce dispositif d'information qui semble avoir été adapté à l'enjeu du projet, certaines personnes se sont plaintes de n'avoir pas été averties personnellement de cette concertation ou encore d'avoir été dans l'incapacité de trouver les lieux de réunion. Cette défaillance semble avoir touché surtout des résidents épisodiques ou des propriétaires de résidences secondaires qui n'étaient pas présents pendant la période d'information ou encore des touristes qui connaissent mal les lieux « officiels » de ces deux cités balnéaires. Les personnes qui se sont manifestées à ce sujet auprès de la garante ont été personnellement invitées à

participer à la dernière réunion de septembre ou à exprimer leurs avis dans les lieux de permanence qui se sont tenues à Port-Leucate et au Barcarès et dans les lieux où se sont tenues les trois réunions publiques.

La concertation s'est organisée autour de trois types de rencontres avec le public :

- **Deux réunions publiques** à caractère général ont été organisées à Leucate le 27 juin et au Barcarès le 5 juillet, auxquelles s'est ajoutée une réunion le 21 septembre prévue initialement et annoncée comme étant destinée à restituer au public les apports de cette concertation. Cette dernière réunion a été en réalité une troisième réunion générale d'information et de débats, la plupart des personnes présentes n'ayant pas participé aux rencontres précédentes et n'ayant qu'une connaissance incomplète du projet. Les comptes rendus des réunions publiques, les présentations projetées ainsi que le cahier de photomontages exposés lors de la dernière réunion publique ont été mis en ligne permettant à chacun de prendre connaissance des débats en cours.
Ces réunions ont rassemblé à chaque fois une centaine de personnes avec un certain renouvellement lors de chaque réunion en particulier pour la dernière. Cette assez grande diversité du public intéressé est vraisemblablement liée à la présence importante d'estivants qui ne font que de courts séjours dans ces cités balnéaires. Cette particularité a conduit les maîtres d'ouvrage à exposer leur projet lors de chaque réunion et les questions y ont été pour la plupart posées dans les mêmes termes. Les interrogations les plus fréquentes ont concerné les aspects techniques du projet, la question sensible de l'impact visuel du projet ayant été abordée essentiellement à Leucate et les questions touchant à l'environnement et aux milieux naturels n'ayant pas semblé mobiliser et a fortiori inquiéter le public lors de ces réunions générales. L'éventualité d'une évolution du projet vers un parc éolien commercial a occasionné davantage de questions.
- **Huit ateliers thématiques**, en prolongement des deux premières réunions générales (quatre ateliers simultanés dans chaque cas) se sont tenus dans les mêmes lieux. Ils étaient ouverts à tous et animés par des représentants de la maîtrise d'ouvrage, EFGL et RTE. Les participants aux réunions plénières ont pour la plupart participé à un des ateliers. Ils se sont répartis autour de 4 thèmes : la biodiversité, les aspects techniques et industriels, les usages maritimes et les paysages. C'est ce dernier atelier qui a attiré le plus grand nombre de participants. Les ateliers, réunissant une vingtaine de personnes se sont révélés intéressants et plus productifs que les réunions plénières en termes d'avis et de questionnements du public que les réunions plénières, la prise de parole y étant plus facile.
- **Les permanences** : ne disposant que d'éléments partiels sur la fréquentation des lieux d'exposition du projet en dehors des horaires de permanence ainsi que sur les échanges oraux avec les représentants de la maîtrise d'ouvrage, ne seront mentionnés dans ce compte rendu que les éléments ayant laissé des traces écrites. Environ 200 personnes ont été reçues lors des huit permanences et environ 80 avis ou questions concernant le projet ont été consignés sur les registres.
- **La participation via internet et les réseaux sociaux** : Le site internet a été assez largement utilisé mais essentiellement comme un moyen d'information et peu de personnes y ont eu recours pour émettre des avis ou poser des questions.
Les réseaux sociaux ont été actifs avec les limites propres à ces médias peu adaptés à l'expression d'avis très argumentés.

LES PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS ET LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Les réactions au principe même du projet

Une adhésion assez générale au concept d'éoliennes flottantes...

La longue période de concertation avec les acteurs institutionnels, associatifs et professionnels a permis d'obtenir une adhésion assez large au projet avant le démarrage de la concertation avec le public même si cet accord ne vaut pas un blanc-seing et que la plupart des acteurs associés à la démarche disent rester très vigilants sur les modalités précises de réalisation du projet et sur l'impact de ce parc éolien au regard des enjeux qu'ils portent.

Le raccordement au réseau électrique du projet n'a pas suscité d'expression particulière, son caractère entièrement souterrain et la possibilité d'utiliser un poste électrique déjà existant sans aménagement majeur ont visiblement contribué à faciliter son acceptation.

Le caractère novateur du projet et son apport à une politique de transition énergétique ont été soulignés et applaudis par de nombreux intervenants lors de la réunion du Comité de liaison qui a précédé la concertation avec le public et les élus ont semblé tirer une certaine fierté de voir leur territoire être le cadre d'une innovation : pour le maire du Barcarès, monsieur Alain Ferrand, ce projet peut être « *une véritable vitrine environnementale et un laboratoire de génie écologique s'il reçoit l'adhésion de tous* ». Le maire de Leucate, monsieur Michel PY, a également confirmé son soutien au projet pour les mêmes raisons mais également en raison du potentiel de développement industriel pour la région qu'il peut représenter.

Madame Agnès Langevine, vice-présidente de la région Occitanie, a également fait part de l'engagement de la Région vis-à-vis de ce projet qui est un des éléments importants de la stratégie régionale en matière de transition énergétique. En effet cette collectivité a pour ambition d'être une région à énergie positive (REPOS) et d'assurer en 2050 100% de la consommation d'énergie de la région Occitanie par des énergies renouvelables. Elle entend atteindre cet objectif grâce à un projet ambitieux multipliant les modes de production dont l'installation à terme de 3GW d'éoliennes offshore sera une des composantes. Les représentants des pêcheurs n'ont pas manifesté d'opposition en exigeant néanmoins d'être associés à toute évolution du projet notamment sur le scénario d'implantation des éoliennes. Monsieur Michel Moly, Président du Parc naturel marin au sein duquel le projet doit s'implanter, s'est dit également favorable au projet mais très vigilant vis-à-vis de ses impacts sur les milieux naturels. Les milieux universitaires ont manifesté leur intérêt en souhaitant que s'établissent des coopérations entre leurs laboratoires et les maîtres d'ouvrage.

Cette adhésion au principe même d'énergie issue d'éoliennes flottantes se retrouve assez largement dans les avis émis par le public : l'évocation d'énergie propre et de préservation de la planète revient fréquemment dans les contributions du public qui considère que ces aspects constituent les atouts les plus importants de ce projet. « *Il est primordial de se tourner vers des énergies plus propres, des énergies de demain. Mettons à profit nos richesses, notre vent pour se tourner vers l'avenir.* »

..mais également des contestations sur l'intérêt collectif de ce choix énergétique..

À l'inverse de l'adhésion qui apparaît comme majoritaire dans les expressions recueillies lors de cette concertation, quelques voix se sont exprimées pour souligner ce qu'elles considèrent comme des faiblesses propres à cette source d'énergie : son intermittence, l'insuffisance de sa rentabilité énergétique, son impact sur les paysages et son coût. C'est donc d'abord sur le développement de l'énergie éolienne en général que ces personnes se sont prononcées, certaines les considérant comme beaucoup moins intéressantes que des sources d'énergie plus traditionnelles comme le nucléaire et même le charbon. D'autres personnes affirment que les pays nordiques sont en phase de démontage de toutes les éoliennes, mais sans citer les sources d'une

telle affirmation que nous n'avons d'ailleurs pas trouvées. Ce rejet de principe a parfois été accompagné de considérations plus locales portant sur l'impact visuel du projet en débat.

Le maître d'ouvrage a exposé les avantages de l'éolien au large par rapport à l'éolien terrestre : une ressource en vent plus importante et plus constante qu'à terre et donc un rendement meilleur, des éoliennes plus grandes et donc moins nombreuses à production énergétique comparable, un impact sur les paysages réduit par rapport aux éoliennes terrestres. Certains participants ont également répondu à ces opposants à l'énergie éolienne et quelquefois avec humour : « *d'accord avec vous si vous abandonnez votre lave-vaisselle, vos portables, les pompes à piscine, vos PC etc.* » ou encore : « *Ah oui ! C'est sûr que le nucléaire et le charbon c'est mille fois mieux !* ».

Des interrogations sur le projet d'un parc éolien pilote au large de Leucate et du Barcarès

Les contraintes propres à un projet pilote difficilement intégrées par le public

La question des coûts de production de l'électricité directement liée à l'expérimentation a suscité de nombreuses questions et des critiques, de nombreux participants extrapolant les coûts de la ferme pilote à ce que pourrait être une ferme commerciale de 60 ou 80 éoliennes. Le maître d'ouvrage EFGL, a longuement expliqué l'importance des économies d'échelle à attendre d'une fabrication plus industrielle, de raccordement au réseau et de coûts de maintenance mieux amortis par un plus grand nombre d'éoliennes. Plus globalement et tous publics confondus, le concept de projet pilote a été assez mal compris. Pourquoi un projet pilote alors qu'existe un prototype au Portugal ? Quand et comment ce projet s'étendra-t-il à une ferme éolienne plus vaste ? Cette extension se fera-t-elle sur le même site et avec le même maître d'ouvrage ? Précisons que ces deux questions recouvraient des préoccupations opposées : la crainte d'un impact visuel et environnemental décuplé pour certains, l'espoir de voir une filière industrielle pourvoyeuse d'emplois se développer localement pour d'autres. Il semble avoir été difficile de convaincre le public qu'il n'y avait pas d'automatisme et à fortiori d'enchaînement direct pour passer de la ferme pilote à un parc commercial qui pourrait être 15 à 20 fois plus important. EFGL a précisé à plusieurs reprises que ce développement, s'il devait se réaliser après validation de l'expérimentation, donnerait lieu à un nouvel appel d'offres et à une nouvelle phase de concertation.

Des appréciations très différentes de l'importance de l'impact visuel du projet.

L'impact visuel du projet est apparu comme étant l'aspect le plus invoqué pour justifier des réserves ou des oppositions au projet de ferme pilote.

- Une question cependant peu abordée lors des réunions publiques...

L'expression de réserves concernant l'impact visuel du projet conduisant souvent leurs auteurs à en rejeter le principe même s'est très peu manifestée lors des trois réunions publiques y compris lors de la dernière qui s'est tenue à Port-Leucate au cours de laquelle cet aspect n'a donné lieu à aucune intervention venant du public présent. Au cours de la première réunion publique, le maire de Leucate, monsieur Michel Py, avait néanmoins fait part d'une inquiétude : « *l'impact visuel du projet sur le littoral et sur l'économie touristique interroge et interpelle* ». Des questions avaient alors été posées par le public sur cet aspect alors qu'il n'a donné lieu à aucune intervention lors de la réunion publique du 5 juillet au Barcarès.

A l'occasion du Comité de liaison tenu peu de temps avant la première réunion ouverte au public, monsieur Michel Py avait déjà fait part de son étonnement quant à la distance d'éloignement de la première éolienne de 16km au plus proche de la côte figurant dans le projet présenté alors qu'à l'origine avait été évoquée une fourchette plus ouverte allant de 14 à 19 km pour l'ensemble du parc éolien. Cette crainte d'un impact visuel très conséquent a été relayée par monsieur René Corbefin, maire adjoint à Leucate qui a considéré que les quelques photomontages disponibles n'étaient pas assez représentatifs de la réalité, les clichés ayant été pris selon lui, depuis des sites et dans des conditions d'éclairage favorables à une atténuation de ce qu'il a qualifié

de « pollution visuelle ». Un courrier de monsieur Philippe Deslot maire adjoint à l'environnement et au développement durable a été adressé durant l'été à la garante demandant de pouvoir disposer de simulations effectuées dans les conditions les plus défavorables pour des gens qui vivent sur la côte, donc prenant en compte un ciel réellement bleu, un éclairage direct du soleil sur les éoliennes et en l'absence de nébulosité (en hiver par temps clair).

Sur proposition de la garante, la Commission Nationale du Débat Public a diligenté une expertise des images produites par le maître d'ouvrage, portant sur la méthodologie d'élaboration et la pertinence des diverses prises de vue ayant servi aux photomontages. Cette expertise a été confiée à monsieur Jean Marc Vézien, ingénieur de recherche au sein du Laboratoire d'images de synthèse du CNRS. Son rapport a été présenté lors de la dernière réunion du 21 septembre et a porté sur l'ensemble des photomontages, le maître d'ouvrage ayant complété les simulations déjà présentées. Ces prises de vues, au nombre de 32, dont deux intégrant le parc éolien de Gruissan (une depuis La Franqui à Leucate et une autre depuis le Lydia au Barcarès) ont été exposées avec les précautions préconisées par l'expert, dans l'espace que traversaient nécessairement les participants à cette dernière réunion publique. Celle-ci s'étant prolongée de manière informelle dans ce lieu d'exposition, ces mêmes personnes ont eu le loisir de réexaminer ces montages sans que cela ait donné lieu à des remarques ou des protestations. Précisons enfin que cette réunion avait été l'occasion pour monsieur Jean-Marc Vézien d'exposer son rapport, validant sans réserve la méthode employée pour la réalisation de ces images et leur sincérité et insistant sur les conditions dans lesquelles ces images devaient être regardées. L'observateur doit se situer à une distance des panneaux d'exposition qui lui permette d'être dans les conditions dans lesquelles un promeneur pourrait voir les éoliennes sans avoir recours à des jumelles, afin de refléter le plus précisément possible ce que serait l'impact visuel des quatre éoliennes.

Ce rapport et les photomontages ayant été mis en ligne sur le site internet du projet, chaque personne participant à la concertation était donc en état de se forger une opinion sur la visibilité de la ferme éolienne pilote. Ayant pris connaissance de ces images, monsieur Michel Py a fait part d'exigences visant à réduire l'impact visuel des éoliennes lors de cette dernière réunion publique mais sans manifester d'opposition au projet. Il a souhaité que les innovations technologiques qui sont à son origine puissent s'étendre à des expérimentations portant sur la réduction de l'impact visuel et en particulier sur la couleur des pales et des mâts et sur la signalisation lumineuse. Il avait déjà saisi la Préfecture Maritime de son souhait d'une dérogation portant sur la couleur blanche des éoliennes qui lui apparaît comme la plus pénalisante en termes de visibilité. Il préconise que soit expérimentée la couleur des bateaux de la Marine Nationale définie en fonction de sa capacité à atténuer leur visibilité dans l'espace maritime.

- ... mais davantage traitée en petit comité dans les ateliers dédiés au paysage...

Les questions liées à l'impact visuel ont été abordées davantage lors des deux ateliers dédiés spécifiquement au paysage qui faisaient suite aux deux premières réunions publiques et en particulier celle ayant eu lieu à Leucate. Les questions qui y ont été posées par les participants ont reflété surtout des doutes sur la véracité des simulations photos et en particulier sur le choix des heures de prise de vue, sur les conditions météorologiques, sur la hauteur à partir de laquelle les photos avaient été prises. Elles ont également porté sur des doutes sur la « taille » des éoliennes représentées, s'appuyant à titre de comparaison sur des éléments du site situés à des distances comparables voire plus lointaines et très visibles et notamment le cap Bear ou encore le Canigou lui beaucoup plus éloigné. Monsieur Jean-Marc Vézien a précisé à ce propos que ces comparaisons étaient à nuancer car elles ne tiennent pas compte des masses extrêmement différentes entre les éoliennes, hautes mais très peu épaisses, et les repères montagneux beaucoup plus massifs pris comme références dans ces interventions.

L'axe d'alignement des éoliennes a également été considéré comme pénalisant pour le paysage et monsieur René Corbefin (mais également un particulier dans un message rédigé sur les registres mis à disposition dans les permanences) a émis l'hypothèse d'une réorientation de cet axe de 45° qui le situerait plus perpendiculairement à la côte. Selon le maître d'ouvrage, l'orientation retenue résulte d'un compromis entre contraintes économiques, techniques et environnementales (éloignement de la côte, ressource en vent, évitement des zones importantes pour la pêche, facilitation des opérations de maintenance). Enfin, la perception de l'axe d'implantation des éoliennes par le promeneur ou le riverain est fonction du point où il se situe, ce qui limite à une partie réduite du littoral l'intérêt d'un alignement qui lui serait perpendiculaire.

Il n'est pas possible de dire si les montages complémentaires et les analyses faites par l'expert ont permis de lever les interrogations du public portant sur la qualité des restitutions mais elles ne se sont pas de nouveau exprimées ni sur le site internet ni lors de cette dernière réunion à laquelle participaient des personnes qui n'avaient pour beaucoup pas assisté aux précédents débats mais avaient à disposition des éléments objectifs d'appréciation.

- ... et lors des permanences.

C'est dans les registres mis à disposition du public dans les points d'information mis en place sur la durée de la concertation préalable, soit de la mi-juillet à fin septembre et avant la remise du rapport d'expertise, que certains rejettent le projet en raison de son impact visuel. Nous ne retiendrons pour ce compte rendu que les messages écrits par les visiteurs des lieux de permanences étant dans l'impossibilité de relater les réactions orales mais il n'est pas impossible de penser que la majorité des personnes qui avaient des inquiétudes ou des oppositions aient tenu à les consigner par écrit. Sur la cinquantaine d'avis figurant sur les registres, seize marquent une opposition au projet en raison de son impact visuel. Plusieurs avis en ce sens sont signés par plusieurs personnes. Cet argument de l'impact visuel est soit le seul aspect du projet évoqué soit associé à d'autres critiques comme le coût ou la rentabilité. Pour certains, c'est une position à priori : « les éoliennes, c'est moche ». Pour d'autres, les avis font référence au contexte local et notamment aux champs éoliens existants dans l'arrière-pays qui compte en effet une densité élevée de parcs éoliens qui, selon leurs auteurs, « défigurent » le paysage. Pour certains opposants, c'est le cadre maritime, libre de toute occupation que les éoliennes viendraient perturber qui pose un problème : « ces éoliennes vont dénaturer la vision du littoral », « poursuivre dans cette voie dans une région touristique est une hérésie ». D'autres encore les trouveraient acceptables si elles étaient à 22 voire à 44 km du rivage où elles ne seraient plus du tout visibles.

Ces avis très tranchés sur l'impact visuel ont suscité quelques réactions de personnes favorables au projet, créant une sorte de controverse que l'on peut voir dans les registres : « les éoliennes c'est beau », « il faut des jumelles pour les voir ».

- Des exigences exprimées par les maires des deux communes lors d'une réunion restreinte ...

A l'issue de la dernière réunion publique les maires de Leucate et du Barcarès ont souhaité s'exprimer lors d'une réunion restreinte le 25 septembre et à laquelle a participé la garante sur les conclusions qu'ils tiraient des photomontages exposés et de l'analyse conduite par monsieur Jean-Marc Vézien, mandaté par la CNDP.

Ils ont considéré que la réalité de l'impact visuel ressortant de ces derniers éléments était plus importante que ce qu'ils avaient préalablement perçu. Ils ont fait état d'assurances qui leur auraient été données à l'origine du projet selon lesquelles les éoliennes ne seraient pas visibles. Il semble que ces affirmations remontent à plusieurs années alors qu'un projet de parc éolien offshore « posé » (et non flottant) envisagé à Port-La Nouvelle et beaucoup plus proche du rivage avait été écarté en raison de son impact visuel et qu'il avait été alors dit qu'à l'avenir le recours à des éoliennes flottantes pourrait écarter cette difficulté en les rendant invisibles depuis la côte. A notre connaissance ce propos n'a pas été repris pendant la concertation autour du présent projet du golfe du Lion. Des images étaient disponibles depuis plusieurs mois et tout au long des exposés du projet par le maître d'ouvrage lors de la réunion du Comité de liaison et des réunions publiques, il a été dit que les éoliennes seraient « peu » visibles. A aucun moment il n'a été dit qu'elles ne le seraient pas du tout. Les élus ont de nouveau contesté l'exhaustivité des situations représentées dans les photomontages et demandé qu'une nouvelle campagne de photos soit effectuée le matin, en période d'hiver et par temps clair alors que l'horizon n'est pas voilé par les nébulosités estivales liées à la température élevée de la mer. Cette demande a été acceptée par le maître d'ouvrage du projet EFGL.

Les maires des deux communes ont fait état de leurs craintes que la vision d'éoliennes au large n'ait des répercussions importantes sur le tourisme, activité économique vitale pour leurs territoires. Monsieur Alain Ferrand, maire du Barcarès et monsieur Michel Py, maire de Leucate, ont demandé au maître d'ouvrage de rechercher et de leur proposer des moyens à même d'atténuer la visibilité du parc éolien depuis la côte et à défaut de compenser le préjudice qui pourrait résulter de l'impact visuel de ce projet pilote. Ils ont par ailleurs fait état de leur mécontentement quant aux retombées économiques en termes d'emplois et de fiscalité qu'ils jugent insuffisantes.

Cet aspect du projet n'a pas trouvé de réponse définitive et consensuelle dans le cadre de la concertation préalable mais était-ce possible ? Quelles que soient les conclusions d'une expertise sur la qualité et la sincérité des documents produits, l'interprétation d'images reste très liée à des sensibilités personnelles et leur objectivité même expertisée n'a pas nécessairement pour corollaire un consensus sur le sens à leur donner.

Quelques craintes sur le comportement des éoliennes dans des circonstances extrêmes

Des voix se sont fait entendre pour exprimer des inquiétudes sur la capacité des éoliennes flottantes à résister à la houle en soulignant le caractère très impétueux de la Méditerranée et l'amplitude des vagues provoquée par des vents violents. En réponse à ces craintes, EFGL a mis en avant la résistance de l'éolienne flottante installée au Portugal en Atlantique où les conditions météorologiques et maritimes sont plus violentes que dans le golfe du Lion.

Un participant aux réunions a tenu à attirer à plusieurs reprises l'attention du maître d'ouvrage et du public sur les risques de tsunami qui résulteraient de mouvements sismiques lointains venant d'Algérie ou de l'effondrement d'une faille sous-marine existant au large du site envisagé pour les éoliennes flottantes, ces questions n'étant que très peu abordées par le maître d'ouvrage en l'état du dossier soumis à la concertation mais devant être traitées dans le cadre de l'étude d'impact environnementale actuellement en cours. Cette personne a fait état d'un rapport établi par le sénateur Roland Courteau sur « L'évaluation et la prévention du risque de tsunami sur les côtes françaises en métropole et en outre-mer ». Ce participant a demandé à la garante de prendre contact avec cette personnalité, ce qui a été fait. Monsieur Roland Courteau dit ne pouvoir en aucun cas écarter le risque d'un tsunami susceptible d'affecter le Golfe du Lion mais qu'il convient d'en apprécier à leur juste mesure les risques encourus. Les vagues provoquées par un tsunami ne prennent de l'ampleur qu'en atteignant les côtes et il lui semble que des éoliennes situées à 16km au large ne devraient pas être impactées par la « colonne d'eau » d'un tsunami et qu'il n'y a pas lieu de faire un lien entre un risque éventuel de tsunami et la présence d'éoliennes au large de Leucate.

Ne se revendiquant pas comme expert, monsieur Courteau attire néanmoins l'attention sur l'intérêt d'examiner la question des risques géologiques. Cet aspect nous semble devoir être approfondi dans l'étude d'impact afin d'éclairer le public sur l'importance de ces risques et leurs liens éventuels avec le projet.

Les questions liées à l'impact du projet sur les milieux naturels et la biodiversité peu évoquées par le public mais très présentes pour les spécialistes.

L'impact de ce projet sur les milieux naturels a occasionné assez peu de questions de la part du public tant en réunion que sur les registres. Le dossier de concertation mis à disposition du public les aborde sommairement se limitant à mentionner les points qui devront être approfondis dans le cadre de l'étude d'impact en cours et devront figurer au dossier de demande des autorisations préalables à la concession d'occupation du domaine public maritime attribuée par l'Etat et de l'enquête publique spécifique au raccordement du parc éolien au réseau de transport d'électricité.

Ont néanmoins été abordées quelques questions sur l'impact du projet sur l'avifaune marine et sur les poissons, ainsi que sur la modification des fonds marins. Le maître d'ouvrage a indiqué qu'un travail sur la valorisation écologique des flotteurs est en cours avec la société ECOCEAN et le Centre de recherche sur les Ecosystèmes Marins implanté au Barcarès.

La question de la colonisation des flotteurs par des algues et des coquillages a également été évoquée. Certains participants ont souhaité savoir si le maître d'ouvrage des éoliennes aurait recours à des traitements antifouling pour éviter cette colonisation. Le maître d'ouvrage souhaite éviter ce type de traitement et lui préférer un nettoyage périodique des colonnes et des câbles qui éviterait la pollution des milieux par des traitements contenant des biocides.

C'est au sein du Comité de liaison auquel participent des institutions compétentes dans les domaines de l'environnement, le Parc naturel marin, l'Université de Perpignan et des associations en charge de questions

environnementales comme ECCLA, (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du littoral audois) que les points sensibles concernant l'impact du projet sur les milieux naturels ont été particulièrement soulevés. Parmi les aspects évoqués comme les plus importants :

- L'existence de deux projets très proches, l'un porté par EFGL à Leucate et au Barcarès et l'autre par Quadran au large de Gruissan, nécessite une vision globale de leurs impacts. Les premières analyses font apparaître un recoupement des deux périmètres d'influence sur la faune et il importe que les deux maîtres d'ouvrage mettent en commun leurs connaissances. Ceux ci envisagent de proposer une restitution commune des connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins. L'impact visuel des deux parcs depuis La Franqui à Leucate et le Lydia au Barcarès a fait l'objet de deux simulations visuelles présentées le 21 septembre et figurent sur le site du projet. D'autres photomontages seront présentés dans le cadre de l'étude d'impact qui doit réglementairement comporter une partie sur les effets cumulés des 2 parcs y compris sur l'avifaune ou encore les mammifères marins.
- Les effets cumulés de divers projets sur la biodiversité : selon le Directeur du Parc naturel marin du golfe du Lion, le golfe est le seul plateau continental de grande dimension de toute la Méditerranée et c'est un fonds de production halieutique extraordinaire. Or, l'accumulation de projets d'exploitation de la mer : extraction de granulats, enrochements, épis, « grignotent » peu à peu les fonds marins et portent atteinte à terme à la biodiversité. Selon le maître d'ouvrage, les effets cumulés des deux projets éoliens font l'objet d'échanges réguliers avec le Parc naturel marin du golfe du Lion, qui est gestionnaire de cet espace maritime, tout comme les mesures envisagées avant et pendant la construction mais aussi pendant la durée d'exploitation du projet. Le Directeur du Parc naturel marin souhaite également que les effets éventuels des résonances, qui pourraient venir du battement des vagues sur les flotteurs, sur la faune marine fassent l'objet d'un suivi. Tout en rappelant l'absence d'incompatibilité a priori d'un parc éolien avec un Parc naturel marin, le Directeur a fait état de recommandations adoptées par le Conseil de gestion du parc.
- Le développement du projet vers une ferme commerciale

Toujours selon le Directeur du Parc, l'évaluation de l'impact de quatre éoliennes flottantes ne permet pas de mesurer avec certitude l'impact d'une ferme de 60 ou 80 éoliennes qui pourrait être installée dans un second temps : c'est notamment le cas pour les effets que pourrait avoir une telle installation sur une modification des courants, sur la modification des transits de particules et sur la qualité de l'eau. Les représentants de l'Université de Perpignan proposent que ce projet soit l'occasion d'accroître les connaissances sur ces phénomènes en mettant en place des dispositifs de mesure.

Plus globalement, les spécialistes des questions environnementales, s'ils n'ont marqué aucune hostilité au projet, ont souligné l'importance d'un suivi scientifique des impacts sur les milieux naturels. Ils considèrent que ce projet offre l'opportunité d'accroître le niveau de connaissances dont chacun dispose et d'établir un état des lieux « ex ante » très complet. Les représentants de l'Université ont souhaité que s'établissent des collaborations, ce qu'a accepté le maître d'ouvrage. Le Parc naturel marin a demandé qu'une période d'observation de trois ans soit respectée avant toute décision d'extension à une ferme commerciale.

Il peut sembler assez paradoxal que l'impact de ce projet sur les milieux naturels ait occasionné très peu de questions de la part du public alors même que les milieux concernés présentent un grand intérêt. La situation du projet dans le Parc naturel marin, espace protégé placé sous la responsabilité d'un comité de gestion a peut-être donné des assurances sur le sérieux avec lequel les questions de biodiversité seraient traitées et feraient l'objet d'une vigilance accrue

Les questions à caractère technique

Elles ont été assez nombreuses en réunion et lors des ateliers et plutôt posées par des personnes averties. Elles ont porté sur le contrôle et la maintenance de la structure en mer, sur les conditions d'ancrage, sur le comportement des éoliennes face à une élévation du niveau de la mer et sur un éventuel couplage hydrodynamique de l'ensemble (interactions entre les éoliennes et le mouvement des flotteurs).

Le rendement énergétique des éoliennes a été à plusieurs reprises évoqué, un participant affirmant que 24MW correspondait en réalité à une production de 8MW si l'on se réfère aux expériences danoises. Pour le maître d'ouvrage, le facteur de charge des éoliennes flottantes pourrait atteindre et même dépasser 50%, une éolienne flottante ayant un temps de fonctionnement à puissance maximale supérieur aux éoliennes

terrestres en raison de la plus grande constance et la force du vent au large. La référence à la consommation annuelle de 50 000 habitants correspond à la production réelle et non théorique.

Les aspects financiers et économiques

Le coût du projet (180M€) et son mode de financement ont fait l'objet d'interventions de même que le tarif d'achat de l'électricité produite.

Les quatre projets pilotes retenus dans l'appel d'offres de l'ADEME bénéficient d'aides publiques, la répercussion sur les coûts de vente de l'électricité d'une expérimentation en taille réelle mais avec un petit nombre d'unités n'étant pas suffisante avec seulement le tarif d'achat fixé par l'Etat à 240€ MW/h. Dans le cas des éoliennes flottantes du golfe du Lion, l'aide de 60M€ apportée par l'Etat est attribuée dans le cadre du programme investissements d'avenir, les deux tiers de ce montant étant des avances remboursables que l'on peut donc rapprocher d'un prêt. Plus généralement il ressort des propos tenus lors des réunions que le public connaît très peu les mécanismes de financement des innovations par la CSPE, contribution au service public de l'électricité qu'il retrouve pourtant sur ses factures d'électricité.

Ces aspects financiers ont justifié les réserves de certains participants. Au-delà des aspects particuliers à cette expérimentation, la conviction selon laquelle l'énergie éolienne est très chère semble solidement ancrée dans les esprits en dépit des affirmations des producteurs d'énergie sur la baisse importante des coûts de production de l'éolien terrestre obtenus par l'industrialisation des modes de construction.

Les retombées économiques locales

Certains participants ont interrogé les maîtres d'ouvrage sur les avantages qui pourraient être accordés aux habitants des communes les plus concernées par le parc éolien. Une tarification « locale » n'étant pas légale, EFGL a ouvert la possibilité d'un financement participatif du projet qui permettrait aux citoyens locaux de bénéficier de retombées financières. Cette proposition n'a reçu à ce stade aucun écho.

Les retombées fiscales

Le projet sera soumis à une taxe spécifique aux éoliennes en mer, calculée sur base de la puissance installée (en MW). Elle correspond pour ce projet de 24MW à 360 000€ annuels dont 50% reviendraient aux communes littorales et seraient répartis selon des critères fixés par décret, prenant en compte l'éloignement du parc éolien et la population principale des communes. Les 180 000€ restants se répartissent entre les Comités des pêches, les organismes de secours et de sauvetage en mer et des projets de développement durable. Comme déjà évoqué, les maires de Leucate et du Barcarès ont fait savoir qu'ils considéraient que ces retombées fiscales étaient insuffisantes, le critère concernant la population prise en compte n'étant pas pertinent pour des communes qui voient leur population augmenter fortement en période touristique.

Les retombées économiques

L'ambition de l'Etat et des opérateurs est de créer une filière industrielle autour de l'éolien flottant mais ce sujet a été peu abordé par les participants à la concertation, cette question étant traitée essentiellement avec les acteurs économiques locaux. C'est au sein du Comité de liaison que ceux-ci ont fait part de leur intérêt pour ce qui est pour eux un point central.

Les retombées en matière d'emplois ont occasionné également peu de questions de la part du grand public. Ce relatif manque d'intérêt du public peut être attribué au fait que les éoliennes seront construites en France, en Loire Atlantique et à Fos-sur-Mer et que seul leur assemblage et leur installation seront générateurs d'emplois locaux. C'est peut-être également dû à la nature du public participant aux réunions au sein duquel de nombreux estivants n'étaient pas au fait de la situation de l'emploi dans les communes de Leucate et du Barcarès.

Le raccordement

La définition du fuseau de moindre impact pour le raccordement à terre avait fait l'objet d'une concertation spécifique. L'ensemble des installations à terre étant enterré sous chaussée et le raccordement au poste de Saint-Laurent-de-la-Salanque ne nécessitant pas d'acquisition foncière, cette question n'a pas suscité d'oppositions. Un intervenant a interrogé néanmoins RTE sur le choix du fuseau considérant qu'un atterrissage au niveau de l'embouchure de l'Agly aurait été préférable. Cette hypothèse a été écartée en raison de la grande instabilité des sédiments de ce secteur selon le représentant de RTE.

Les usages de la mer

Ces questions ayant été longuement abordées lors des échanges préalables à la concertation avec les partenaires concernés, elles ont été assez peu abordées en public. Les pêcheurs professionnels ont néanmoins réaffirmé leur vigilance quant aux évolutions possibles du projet et demandé qu'un état précis de la ressource halieutique dans la zone concernée par le projet soit établi avant tout démarrage des travaux.

Les préoccupations des plaisanciers portent sur la possibilité de naviguer ou de pêcher dans le parc éolien. Ces autorisations ne relevant pas des maîtres d'ouvrage mais du Préfet maritime après avis de la Grande Commission Nautique, instance d'échange sur la sécurité maritime, une réponse définitive n'a pu être apportée. Il semble néanmoins que la pêche de plaisance se pratiquant le plus souvent dans des zones plus proches du rivage à moins de 6 miles marins soit peu concernée par d'éventuelles restrictions.

CONCLUSION

La concertation préalable concernant le projet des Eoliennes flottantes du Golfe du Lion s'est déroulée dans un climat de sérieux et de sérénité. Les maîtres d'ouvrage, EFGL et RTE, ont produit des éléments d'information de qualité et se sont montrés constamment disponibles et ouverts aux questions posées par le public pendant les réunions, les ateliers et au cours des permanences tenues pendant l'été et les dispositifs de concertation sont apparus adaptés à la dimension du projet.

La participation du public sans être massive a été constante. Le projet a manifestement intéressé par son aspect novateur qui a été plusieurs fois souligné et applaudi. L'essentiel des contestations a porté sur son impact sur le paysage naturel et sur ses aspects économiques.

Cette concertation autour d'un projet innovant mais de taille modeste appelle quelques commentaires et recommandations :

- L'enjeu que représente la transition énergétique est assez largement assimilé par le public, même non spécialiste, et c'est à ce titre que le projet rencontre une adhésion assez forte.
- La prévention, voire l'hostilité de certains vis-à-vis de l'éolien terrestre qu'ils considèrent comme générateur de nuisances visuelles et acoustiques et donc comme dégradant leur cadre de vie, s'étend par assimilation à l'éolien en général, qu'il soit terrestre ou maritime.
- Dans le cas de cette concertation, la densité de parcs éoliens terrestres (près de 20 dans un périmètre proche) pèse probablement dans l'appréciation que les opposants portent sur le projet. L'évocation de nuisances acoustiques ou de la perte de valeur de biens immobiliers semble traduire une position radicale que l'on peut résumer : « des éoliennes, ni sur terre, ni en mer ! » sans que soient regardées plus avant les différences qui distinguent les impacts d'éoliennes à 16km au large, donc très éloignées de toute habitation, de parcs éoliens terrestres beaucoup plus proches et très perceptibles dans l'espace de vie quotidien.
- Sans s'attarder sur les nuisances acoustiques qui ne pourraient affecter les riverains du littoral dans le cas des éoliennes flottantes, la question de l'impact visuel mérite d'être approfondie car elle est très sensible. Même si elle n'est pas ressortie comme étant majoritaire au cours de cette concertation, pour certains et pas nécessairement des « anti » éolien à priori, c'est l'inscription des éoliennes dans le paysage marin qui est inacceptable. Pour eux, l'espace maritime est vierge, l'horizon intact et ils doivent le rester. Des éoliennes « peu » visibles le sont encore « trop ». Tout ce qui peut être fait pour atténuer leur visibilité doit être recherché et mis en œuvre dès lors que cela tient compte des contraintes liées aux usages de la mer et en particulier celles des pêcheurs, que c'est compatible avec la sécurité maritime qui exige une certaine visibilité mais également avec les équilibres économiques d'un tel projet tant en phase de construction que d'exploitation.

- Le principe d'une concertation longue et approfondie avec des acteurs dont les enjeux sont particulièrement forts ou représentants les acteurs locaux (élus, pêcheurs, institutions et associations en charge de la protection de l'environnement), n'est pas contestable. C'est cette concertation longue qui permet leur réelle association à la construction du projet. Elle a cependant pour conséquence d'en figer de nombreux aspects avant la concertation avec le public qui doit alors se prononcer sur un projet peu flexible.

Cette difficulté à en appréhender tous les aspects est renforcée par le fait que ceux dont l'association au projet est déjà ancienne ne s'expriment que très peu voire pas du tout pendant les réunions publiques considérant que ces espaces de parole ne leur sont pas destinés. Le grand public ne connaît alors pas les éléments apportés par les diverses parties prenantes et qui ont conduit les maîtres d'ouvrage à arrêter tel ou tel choix si ce n'est par ce qu'ils en rapportent.

Dans le cas des Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion, on peut notamment regretter que les questions touchant à la pêche ou à l'environnement n'aient pas été plus développées et que le public n'ait pas entendu les professionnels, pêcheurs notamment, ou les « sachants », parc naturel marin, associations, universités, alors même que le milieu marin du golfe est particulièrement riche en ressource halieutique et en biodiversité.

L'association du public à la construction progressive d'un corpus de connaissances nous semble être un élément de transparence dans la construction d'un projet. Nous recommandons aux maîtres d'ouvrage d'élargir l'information sur les évolutions du dossier au delà du Comité de liaison et d'y associer le public par les moyens qu'il jugera les plus adaptés pendant la concertation qui va se poursuivre jusqu'aux autorisations préalables à la réalisation du projet.

Le 25 octobre 2017

Claude BREVAN

Garante de la concertation préalable



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr